

## 14ème législature

<b>Question N° : 4</b>	De <b>M. Jean-Paul Dupré</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Aude )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > agrobiologie	<b>Analyse</b> > développement.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/10/2012</b> page : <b>5714</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la nécessité qu'il y aurait de mettre en oeuvre une politique ambitieuse en faveur du développement de l'agriculture biologique. Les atouts de l'agriculture biologique sont en effet nombreux : que ce soit sur le plan environnemental avec en particulier un impact très favorable sur la qualité de l'eau, la biodiversité et la qualité des sols ; que ce soit aussi sur le plan économique et social en raison des débouchés qu'elle offre notamment pour des structures de taille moyenne et de la proximité qu'elle instaure entre producteurs et consommateurs ; sans oublier enfin l'impact très favorable sur le plan sanitaire. Or malgré ces atouts indéniables, près de 40 % des produits bio consommés dans notre pays sont actuellement importés. Cette situation est d'autant plus aberrante que certains secteurs de notre agriculture sont en crise et que l'agriculture biologique représente un bel espoir de reconversion. C'est notamment le cas pour la viticulture en Languedoc-Roussillon. Il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour favoriser l'essor de l'agriculture biologique dans notre pays.

### Texte de la réponse

La dynamique de croissance du secteur de l'agriculture biologique se confirme en France, avec des taux annuels de progression à deux chiffres au cours des dernières années concernant tant la production que la consommation. Selon les données de l'agence BIO en fin d'année 2011, on comptait plus de 35 000 opérateurs ayant une activité biologique, dont plus de 23 000 exploitations bio (soit 4,6 % des exploitations françaises) valorisant plus de 3,5 % de la surface agricole utile (SAU) française, et 12 000 transformateurs et distributeurs. La valeur totale du marché des produits biologiques est estimée à 4 milliards d'euros. La part des importations est en baisse, la part des approvisionnements externes à la France passant de 38 % en 2009 à 32 % en 2011. Le développement de la production biologique reste toutefois contrasté selon les filières et les régions. Ce secteur bénéficie du plan « agriculture biologique : horizon 2012 » qui arrivera à échéance à la fin de l'année 2012, sans atteindre complètement l'objectif initial fixé à 6 % de SAU en agriculture biologique. Afin de donner un élan supplémentaire au développement de l'agriculture biologique en France, un nouveau plan d'actions en faveur de ce secteur sera mis en place à partir de 2013. Pour ce faire, les réflexions viennent d'être lancées avec les différents acteurs concernés au niveau national, avant d'entamer une large consultation de l'ensemble des acteurs de ce secteur au niveau de chaque région. Cela devra permettre d'élaborer un nouveau plan opérationnel à partir du printemps 2013.